

se situe autour de ce niveau. A Terre-Neuve, l'espérance féminine à 65 ans s'établit un peu au-dessous de la moyenne nationale.

4.8 Nuptialité

Cette section renferme des statistiques récentes non seulement sur les mariages et les taux de nuptialité, mais également sur les dissolutions de mariages. Dans l'*Annuaire du Canada 1973* (pages 215-218) on a traité longuement de cette question en raison de l'augmentation vertigineuse, ces dernières années, du nombre de divorces, résultat des modifications apportées en 1968 à la législation canadienne sur le divorce.

4.8.1 Mariages

En 1973, on a enregistré 199,064 mariages au Canada. Comme l'indique le tableau 4.50, le taux de nuptialité a diminué: de 9.2 pour 1,000 personnes en 1972 à 9.0 en 1973, renversant ainsi le mouvement à la hausse amorcé au début des années 60. La plupart des provinces ont également enregistré une légère baisse de leur taux de nuptialité. En 1973, le Nouveau-Brunswick avait le taux le plus élevé, soit 9.8 mariages pour 1,000 personnes.

Lieu de naissance des conjoints. Le tableau 4.50 montre qu'en 1973, pour l'ensemble du Canada, 73.1% des épouses et 68.5% des époux se sont mariés dans leur province de naissance, et 11.7% des épouses et 13.7% des époux se sont mariés dans une autre province. Le pourcentage des épouses et époux nés à l'extérieur du Canada était respectivement de 15.2% et 17.8%, mais avec de fortes variations d'une province à l'autre. Par exemple, la Colombie-Britannique a toujours la plus forte proportion de mariages avec des personnes nées dans une province autre que celle du mariage. Pour ce qui est de la proportion de mariages avec des personnes nées hors du Canada, elle est relativement élevée en Ontario et en Colombie-Britannique.

Le tableau 4.50 indique aussi que de façon générale il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes qui se marient dans leur province de naissance. En outre, il est intéressant de noter qu'on trouve les pourcentages les plus faibles de mariages dans la province de naissance, tant pour les hommes que pour les femmes, dans les territoires, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario. Ces régions sont celles qui ont généralement enregistré les gains nets de population les plus élevés ces dernières années.

Age et état matrimonial. Le tableau 4.51 montre qu'en 1973 la grande majorité des femmes et des hommes étaient célibataires avant leur mariage; viennent ensuite, par ordre décroissant, les divorcés et les veufs. Au total, 174,135 personnes, soit plus de 87% de l'ensemble des femmes qui se sont mariées en 1973, et le même pourcentage chez les hommes, n'avaient jamais été mariées. En 1973, 8.6% des nouvelles épouses étaient auparavant divorcées, et 3.9%, veuves.

En 1973, l'âge médian au mariage, c'est-à-dire l'âge au-dessus et au-dessous duquel se sont produits la moitié des mariages, était de 23.5 chez les hommes célibataires et de 21.2 chez les femmes célibataires. Quant à l'âge moyen, il était de 24.9 pour les hommes célibataires et 22.4 pour les femmes célibataires.

Religion. Le tableau 4.52 donne certaines indications de l'influence de la religion sur le choix du conjoint. Par exemple, près de 62% de tous les mariages ont été contractés entre coreligionnaires en 1973. La proportion de ces mariages était plus élevée chez les Juifs et les Catholiques romains, et plus faible chez les Anglicans, les Baptistes, les Presbytériens et les membres de l'Église Unie.

4.8.2 Divorces

Le nombre de jugements définitifs de divorce rendus au Canada a fortement augmenté par suite des modifications apportées en 1968 à la législation sur le divorce. Pour l'ensemble du Canada, le nombre de divorces prononcés aux termes de la nouvelle loi s'est élevé à plus de 32,000 en 1972, contre une moyenne de 11,000 environ pour la période triennale 1966-68. Les données préliminaires pour 1973 présentées au tableau 4.32 font état d'une nouvelle augmentation portant à 36,704 le nombre de jugements définitifs de divorce rendus au Canada. Le tableau 4.32 montre également qu'en 1973 l'Alberta a enregistré un taux de divorcialité de 263.5 pour 100,000 personnes, et la Colombie-Britannique de 245.7. Ces deux provinces ont eu les taux de divorcialité les plus élevés. Par comparaison, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont connu les taux les plus bas, soit respectivement 41.4 et 47.0.